

Mise à jour du rapport du Conseil fédéral de 2018 sur l'autisme

Pétition de la Commission droit, santé et participation politique de la Session des personnes handicapées 2026

Autrice de la pétition : Elena Retica

Informations concernant les modifications apportées aux pétitions qui seront examinées lors de la session :

- Les amendements qui seront examinés lors de la session sont surlignés en jaune dans le texte et sont introduits par des parenthèses ainsi que par le nom des auteurs-trices et l'objet de leur demande. La modification proprement dite est placée entre guillemets. Exemple : (Amendement de M. Mustermann, modification de la revendication susmentionnée) «Nouvelle demande»

Demande

La session 2026 des personnes handicapées demande au Conseil fédéral

1. d'évaluer et de mettre à jour le rapport du Conseil fédéral de 2018 sur l'autisme ;
2. d'examiner l'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'époque et d'en rendre compte publiquement ;
3. d'intégrer les connaissances scientifiques actuelles et les expériences des personnes concernées ;
4. d'élaborer de nouvelles recommandations pour un système de santé accessible, notamment concernant la communication, les besoins sensoriels, la formation initiale et continue du personnel de santé, et les mesures appropriées dans le secteur de la santé.
5. (Amendement Tuena-Küpfer, nouvelle demande ajoutée) « de prendre également en compte de manière explicite dans le rapport actualisé les filles et les femmes (diagnostiquées tardivement) avec un spectre autistique (y compris tous les genres) qui ne présentent pas de troubles cognitifs ni de troubles du langage. Comme les écoles ordinaires, les écoles professionnelles et les hautes écoles ne disposent souvent pas d'un environnement adapté, les personnes autistes doivent faire de grands efforts pour contenir leurs réactions (masking). Cela entraîne un épuisement chronique, des comorbidités psychiques et physiques, et nécessite la mise en place de mesures spécifiques, adaptées aux besoins, à tous les niveaux du système – de l'éducation à la santé. »

Un système de santé moderne doit être accessible à toutes et tous, y compris aux personnes dont le handicap n'est pas visible. La mise à jour du rapport du Conseil

fédéral constitue une étape importante vers un système de santé plus inclusif et plus équitable en Suisse.

Motifs

Dans son rapport de 2018, le Conseil fédéral a reconnu la nécessité urgente d'agir dans les domaines du diagnostic, de l'intervention précoce, de la coordination et de l'intégration sociale des personnes présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Depuis lors, il existe un fossé considérable entre les recommandations formulées à l'époque et la réalité quotidienne : Dans le secteur de la santé, la mise en place d'un traitement adapté se heurte souvent à une surstimulation sensorielle (lumière, bruit), à des horaires rigides et à un manque de connaissances de la part du personnel médical. Comme les consultations sont rarement organisées de manière accessible et de manière à limiter la surstimulation, il en résulte régulièrement des retards de prise en charge, des expériences traumatisantes ou des erreurs dans les soins pouvant mettre la vie en danger. La défaillance structurelle au niveau des services d'orientation médicale est bien plus grave : Les adultes – en particulier les femmes autistes – attendent souvent des années avant d'obtenir un diagnostic ou se voient attribuer à tort des troubles psychiques. Lors du passage de l'adolescence à l'âge adulte, les structures d'accompagnement habituelles disparaissent sans être remplacées.

Le rapport du Conseil fédéral de 2018 a constitué une première étape importante. Mais, aujourd'hui, on ignore quelles recommandations ont été mises en œuvre et quels ont été leurs effets. Parallèlement, les connaissances scientifiques sur l'autisme chez les adultes, en particulier chez les femmes et concernant les besoins sensoriels, ont considérablement progressé. Il y a donc lieu de mettre à jour ce rapport. Cette pétition demande une révision du rapport, une évaluation des mesures mises en œuvre, et l'élaboration de nouvelles mesures visant à garantir aux personnes autistes ou ayant d'autres handicaps invisibles un accès équitable aux soins.